

## ATTESTATION DE SITUATION AU TITRE DE LAQUELLE VOUS POSTULEZ

(cf. : Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur)

**Cette attestation doit être complétée, datée et signée et impérativement jointe au dossier de candidature**

| (1)                      | Votre situation  | Justificatifs  | Durée du contrat   | Réf. D.<br>n°88-654      |
|--------------------------|--|--|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <b>fonctionnaire</b> , titulaire ou stagiaire, d'un corps classé dans la catégorie A prévue par l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984, inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, <b>ou</b> s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.                         | - une pièce attestant l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique<br>- l'inscription à la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation, <b>ou</b> pour les candidats docteurs, une attestation d'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur | 3 ans maximum,<br>renouvelable une fois<br>pour 1 an (1) | - art. 2-1<br>- art. 5   |
| <input type="checkbox"/> | <b>enseignant ou chercheur de nationalité étrangère</b> ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant <u>au moins deux ans</u> , titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par le conseil scientifique de l'université | - une pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche *<br>- une copie du diplôme *<br><br>* joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en Français                     | 3 ans maximum,<br>renouvelable une fois<br>pour 1 an (1) | - art. 2-3<br>- art. 7   |
| <input type="checkbox"/> | <b>étudiant en fin de doctorat</b>   | - une attestation du directeur de thèse précisant que celle-ci pourra être soutenue dans un délai d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024  | 1 an renouvelable une fois<br>pour 1 an (1)              | - art. 2-5<br>- art. 7-1 |
| <input type="checkbox"/> | <b>titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches</b>  | - une copie du diplôme<br>- une attestation d'engagement à se présenter à un concours  | 1 an renouvelable une fois<br>pour 1 an (1)              | - art. 2-6<br>- art. 7-1 |

**(1) Cochez la case correspondant à votre situation. Attention, une fois la durée maximale atteinte, il n'est plus possible d'obtenir un nouveau contrat en invoquant un changement de situation.**

**Attention : si vous êtes enseignant du second degré en préparation du doctorat ou titulaire d'un doctorat ou habilitation à diriger les recherches (cochez la case fonctionnaire)**

Date : ..... Nom Prénom : ..... Signature : .....